

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-11-26

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2023

TARIFS USTOM 2024 AUTRES QUE LA REDEVANCE INCITATIVE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 31

Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Présents :

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Olivier LECLERCQ, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements, Maine NAVAILS, comptabilité et marchés publics

Le Résistant : Béatrice FERRER, journaliste.

Association des usagers : Marie Carmen AGGOUNE.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, FAURE Charles, ANGELY Jacques, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude, BOUCHON Bernard / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MIQUEU Christophe), MOTHES Christophe, CAZADE Pascal / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick, LE GOUZOUGUEC Yannick / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MARGOUILLÉ Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Présent non votant :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : CHARENTON Michel

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) /

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : Christophe MIQUEU (pouvoir à Benjamin MALAMBIC).

Absents excusés :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam, MARTY Bruno

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, DUVAL Viviane, / Communauté

de communes du Pays Foyen : ROUBINEAU Jean Pierre / Communauté de communes de Montaigne Montravel : MARTY Sylvain.

TARIFS USTOM 2024 AUTRES QUE LA REDEVANCE INCITATIVE

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations antérieures fixant les tarifs des prestations,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- De reconduire la grille 2023 de tarification des apports sur sites et prestations spécifiques pour 2024, sauf exception ci-après ;
 - o De corriger les tarifs des Apports et traitements du bois, des gravats et des apports des déchets verts,
 - o De modifier les fournitures et prestations spécifiques pour les composteurs plastiques, en y ajoutant les composteurs bois, la prestation du broyage à domicile et en modifiant le tarif de la rotation de vidage lors d'une location de Benne et le tarif de la collecte de verre,
 - o De modifier le tarif des prestations supplémentaires redevance incitative sur les Ecocup.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** les tarifs ci-annexés à compter du 01^{er} janvier 2024.
- **ACTE** que la présente délibération annule et remplace les précédents tarifs votés par délibération n°2022-12-41

Le Président,


- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président
Christian MALANDI



USTOM - GRILLES DES TARIFS 2024 AUTRES QUE LA REDEVANCE INCITATIVE

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 06/12/2023

ID : 033-253303499-20231128-D20231126-DE

OBJET	TARIF EN POIDS/Unité (HT)	
MATIERES: Apports et Traitement		
Apport/traitement OM	220,00 € HT/Tonne	-
Apport/traitement ENCOMBRANTS	273,00 € HT/Tonne	41,00 € HT/M3
Apport/traitement BOIS	173,00 € HT/Tonne	33,00 € HT/M3
Apport/traitement HUILE MOTEUR		1,30 € HT/Litre
Apport/traitement DMS		1,50 € HT/Litre
Apport/traitement GRAVATS	129,00 € HT/Tonne	39,00 € HT/M3
Apport de DECHETS VERTS	213,00 € HT/Tonne	42,00 € HT/M3
MATIERES: Ventes aux professionnels		
Vente de COMPOST (Qté < 1 Tonne)	20,00 € HT/Tonne	-
Vente de COMPOST (Qté > 1 Tonne)	10,00 € HT/Tonne	-
Livraison de COMPOST	Selon devis	
FOURNITURES ET PRESTATIONS spécifiques		
COMPOSTEURS plastiques	gratuit	
COMPOSTEURS bois	12,50 € HT/unité	
Broyage à domicile de Déchets verts		
Avant Crédit d'Impôt	50,00 € TTC/h (42,00 € HT/h)	
Crédit d'Impôt déduit	25,00 € TTC/h (21,00 € HT/h)	
Fourniture de SERRURES POUR BACS	30,00 € HT/unité	
Fourniture de CARTE ACCES DECHETERIE	gratuit jusqu'à 2 cartes par compte 15,00 € HT/carte au-delà	
Location de BENNE: forfait d' amenée-repli	175,00 € HT	
prix/rotation de vidage	175,00 € HT/rotation	
prix/durée d'immobilisation	5,00 € HT par jour	
Traitement des déchets collectés	Selon tarif par flux/T	
Location de BORNE: forfait d' amenée-repli	200,00 € HT	
Collecte de VERRE	42,00 € HT/Tonne	-
PENALITES SELON REGLEMENT DE COLLECTE (RC)		
Déchets hors volume du bac	1 levée supplémentaire (cf. grille tarifaire)	
Refus de dotation de bac	Facturation forfaitaire (cf. grille tarifaire)	
Déménagement du bac à une autre adresse	150,00 € HT/bac	
Remplacement de bac détérioré	0,50 € HT/litre + 50 € HT de frais de gestion	
Remplacement de puce détériorée	150,00 € HT/bac	
Défaut d'entretien du bac	Refus de ramassage + 50,00 € HT	
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES REDEVANCE INCITATIVE		
Livraison à domicile de bacs	Gratuit	
Relivraison (bacs ou usagers absents- délai de prévenance inférieur à 2 jours ouvrés-)	30,00 € HT/livraison	
Bacs récupérés pleins ou sales	30,00 € HT/livraison	
Ecocups récupérées cassées ou irrécupérables	1,80 € TTC/unité (0,83 € HT)	
Prêt temporaire de bac (événement, saison)	Gratuit (levées facturées selon tarif Redevance) A retirer/rapporter sur le site de Pessac/Dordogne	
RECYCLERIE		
Livraisons : devis préalable à établir en Recyclerie selon zones de livraison et effectif requis	à partir de 20,00 € TTC (18,18 € HT)	
VIDE-MAISON	Selon devis pré-établi sur les bases suivantes :	
Objet très bon état : forfait jusque 3 objets	2,00 € TTC (1,82 € HT)	
Objet très bon état : forfait 4 objets et +	10,00 € TTC (9,09 € HT)	
Supplément pour difficulté spécifique d'accès (ex.: étage, grenier, ..)	10,00 € TTC (9,09 € HT)	
Transport point de collecte vers Déchèterie (non valorisables en magasin)	-	60,00 € TTC/M3 (54,54 € HT)

